

Pourquoi un édito blanc

Cette semaine, une vingtaine de journaux marocains, quotidiens et hebdomadaires, paraissent avec un édito blanc. C'est une première, et les circonstances la justifient. Lundi 29 juin 2009, la justice a condamné trois quotidiens (*Al Massae*, *Al Ahdath Al Maghribiya* et *Al Jarida Al Oula*) à verser un million de dirhams d'amende chacun. Le lendemain, le mensuel *Economie & Entreprises* écopait d'une amende de 5,9 millions de dirhams. Quoi qu'on reproche à nos confrères, à tort ou à raison, aucun préjudice ne vaut de telles sommes, qui valent arrêt de mort pour les journaux condamnés. Après une réunion d'urgence de la Fédération Marocaine des Editeurs de Journaux (voir communiqué ci-dessous), une vingtaine d'éditeurs (dont le *Groupe TelQuel*) ont décidé de mener cette action de protestation collective. Son objectif est de tirer la sonnette d'alarme en attirant l'attention des plus hauts responsables, ainsi que de l'opinion publique nationale et internationale. Cette escalade judiciaire, qui ne date pas d'hier, n'est plus tolérable. Elle menace un des acquis fondamentaux de la dernière décennie, un acquis qui fait honneur au royaume de Mohammed VI : la liberté de la presse. Ensemble, battons-nous pour la protéger.

GROUPE TELQUEL



COMMUNIQUÉ

La Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ) a tenu une réunion extraordinaire de son bureau, le 3 juillet 2009, pour examiner la situation du secteur à la suite des derniers jugements rendus à l'encontre d'éditeurs.

Dans les deux affaires à l'ordre du jour, l'affaire Kadhafi qui concerne trois quotidiens, et la condamnation d'un mensuel, la FMEJ dénonce ces jugements qui n'obéissent à aucun critère de proportionnalité ou à aucune volonté de rendre une justice indépendante, sereine et juste.

L'importance des amendes et des réparations matérielles exigées montre à l'évidence que l'objectif recherché par ces jugements est la mise en faillite de ces entreprises de presse et leur condamnation à la cessation d'activité.

La FMEJ dénonce avec la plus grande vigueur cette escalade judiciaire aveugle qui ne sert pas l'Etat de droit et dénonce, également, avec la plus grande fermeté, l'existence d'une politique pénale répressive et liberticide attentatoire à la liberté d'expression, qui vise essentiellement les journaux.

L'escalade judiciaire méthodique, le statu quo gouvernemental sur la réforme du Code de la presse, l'inexistence d'un interlocuteur de haut niveau susceptible de créer avec les professionnels un climat de dialogue et de concertation réunissent aujourd'hui les conditions d'une vraie fracture et d'un sentiment profond de défiance entre l'Etat et la presse.

(...) La FMEJ considère que la non prise en charge, responsable et sérieuse, par l'Etat du dossier de la presse, mis à part le volet répressif aventureux et nuisible aux libertés, porte les germes d'une régression réelle qui menace les acquis de la dernière décennie.

Casablanca le, 06/07/2009.